

LE RECRUTEMENT DE DIPLÔMÉS EN FRANCE

Question n° 921—M. McCleave:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il envoyé récemment un ou plusieurs de ses fonctionnaires en France afin de recruter des architectes et d'autres diplômés et, dans l'affirmative, a) qui étaient-ils, b) quelle a été la durée de ces voyages, c) quels en ont été les résultats?

2. A-t-on tenté auparavant de recruter des professionnels canadiens et quels ont été les résultats?

3. Ce programme de recrutement s'inscrit-il dans les cadres du programme de recrutement spécial de francophones à la Fonction publique?

[Français]

L'hon. Gérard Pelletier (secrétaire d'État): La Commission de la Fonction publique me transmet les renseignements suivants: 1. Oui. a) J. E. Savage, directeur adjoint, et J. Dalibard, architecte en chef de restauration, Direction des services techniques, ministère des Affaires indiennes et du Nord Canadien. b) J. E. Savage, deux semaines. J. Dalibard, trois semaines et demie. c) Des contacts ont été établis avec des représentants autorisés du Gouvernement de la France, et avec des représentants autorisés et des membres de la Compagnie des Architectes en Chef des Monuments Historiques, en vue de faciliter l'emploi temporaire, par le Canada, d'architectes spécialement formés et compétents dans la restauration des ouvrages de la période française, afin de répondre aux exigences des programmes du Service des parcs nationaux et des lieux historiques.

2. Oui, sans succès.

3. Non.

[Traduction]

LE SERVICE DE PLACEMENT D'ÉTUDIANTS EN EUROPE

Question n° 934—M. Peddle:

1. Au su du gouvernement, les activités de l'organisme connu sous le sigle SEE (Service de placement d'étudiants en Europe) ont-elles été interrompues et, si oui, pourquoi?

2. En ce qui a trait à l'enquête effectuée au sujet de cet organisme auquel le ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration a fait allusion le 4 décembre 1970, à la page 1761 du *hansard*, a) qui étaient les directeurs de l'organisme, b) combien de demandes d'emploi d'étudiants canadiens ont-ils fait parvenir à cet organisme, c) combien d'argent l'organisme SEE a-t-il reçu relativement à ces demandes, d) le gouvernement a-t-il tenté de veiller à ce que l'on rembourse les étudiants, e) dans l'analyse finale, a-t-on jugé les activités de SEE comme étant illégales et, dans l'affirmative, quelles mesures a-t-on prises contre les directeurs?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Selon ce qu'en sait le ministère de la Main-d'œuvre et de l'Immigration, les réponses sont les suivantes: 1. Dans sa déclaration à la Chambre, le 4 décembre 1970, le ministre avait signalé que des enquêtes sur cet organisme étaient en cours, qu'il était totalement indépendant du gouvernement et qu'il n'y avait, en conséquence, aucun moyen officiel d'assurer le placement des étudiants à l'étranger. La situation demeure la même. Les activités de l'organisme appelé le SEE (Service de placement d'étudiants en Europe) n'ont pas cessé malgré les promesses qui en avaient été faites à des agents de mon ministère.

2 a) Un bulletin émis par le SEE en octobre 1970 portait la signature d'une dénommée M^{me} Mary Ricard. Nous savons également qu'un certain M. Jens T. Whal

agissait pour le compte de cet organisme au Canada, d'une part, et au Bureau central du travail en Allemagne, d'autre part. Le gouvernement allemand a fait savoir qu'il ne considérerait aucune demande pour l'emploi d'étudiants émanant du SEE ou de tout autre organisme privé et non gouvernemental. b) Le renseignement n'est pas connu. c) Le renseignement n'est pas connu. d) Il faut attendre les résultats des enquêtes pour répondre à cette question. e) Il faut attendre les résultats des enquêtes pour répondre à cette question.

LA BANQUE ASIATIQUE DE DÉVELOPPEMENT—
LA CONTRIBUTION DU CANADA

Question n° 942—M. Robinson:

1. Combien le Canada a-t-il versé à la Banque asiatique de développement depuis sa fondation?

2. Quelle a été la contribution de chacun des 19 pays asiatiques membres, à la Banque asiatique de développement depuis sa fondation?

3. Quelle a été la contribution annuelle de chacun des 13 pays non-asiatiques membres, à la Banque asiatique de développement depuis sa fondation?

M. André Ouellet (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures): 1. Le montant souscrit par le Canada au capital social de la Banque asiatique de développement est de 25 millions de dollars américains, dont la moitié est effectivement versée et la seconde moitié exigible. Le Canada s'est également engagé à verser l'équivalent de 25 millions de dollars américains au Fonds spécial à fins multiples de la Banque et \$200,000 (américains) au Fonds spécial de coopération technique de la Banque. De toutes ces sommes, la contribution totale au Fonds de coopération technique et 15 millions de dollars américains de la contribution au Fonds à fins multiples sont aujourd'hui en la possession de la Banque.

2. On trouvera ci-dessous les sommes souscrites au capital social de la BAD par chacun de ses 21 membres régionaux. La moitié de chaque souscription est versée, l'autre est exigible. Tous les chiffres sont exprimés en millions de dollars américains.

Afghanistan	4.78	Laos	.42
Australie	85.0	Malaisie	20.0
Cambodge	3.5	Népal	2.16
Ceylan	8.52	Nouvelle-Zélande	22.56
Chine, République de	16.0	Pakistan	32.0
Fidji	1.0	Philippines	35.0
Hong Kong	8.0	Singapour	5.0
Inde	93.0	Thaïlande	20.0
Indonésie	25.0	Vietnam, République	
Japon	200.0	du	12.0
Corée, République de	30.0	Samoa occidentales	.06

De plus, les pays régionaux suivants ont fait des contributions, dont les montants apparaissent ci-dessous, au Fonds spécial consolidé de la Banque.

(dollars américains)

Australie	\$10,000,000
Inde	\$ 26,667
Japon	\$71,314,000
Nouvelle-Zélande	\$ 168,000
Pakistan	\$ 42,000

On trouvera ci-dessous les sommes souscrites au capital social de la BAD par chacun de ses 14 membres non